

Midi Pyrénées

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	17,2 M€
Programmation initiale logement	17.2 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	332 000 €
Projets sous instruction	8 M€
Total	8,3 M€
Projets en attente d'instruction	8 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

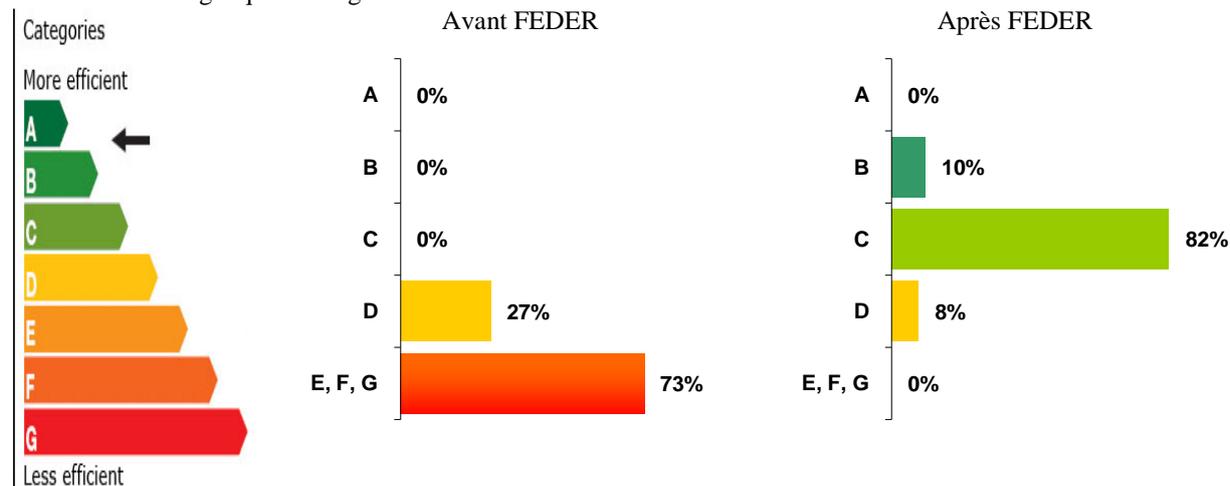
Bâtiment avant 1948 : quelle que soit la classe initiale du DPE, mise en place d'une combinaison de travaux d'efficacité énergétique comme indiqué dans la convention de l'Eco- Prêt.

Bâtiment après 1948 : quelle que soit la classe initiale du DPE, un gain minimal de 80 kwh/m2/an doit être réalisé. Les logements classés en E, F et G devront atteindre une conso inférieure à 150 kwh/m2/an, modulée en fonction de l'altitude et de la zone climatique.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	3.619
Investissements générés	49 M€
Emplois locaux induits	696

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Le niveau régional est un échelon opérationnel et politique efficace pour développer une stratégie cohérente de réhabilitation thermique du parc. Toutefois, s'agissant des fonds FEDER, l'USH Midi-Pyrénées a, à plusieurs reprises, rappelé les limites du système actuel ne visant pas à "sanctuariser" les fonds pour le logement social. Cette non-sanctuarisation a eu pour effet de voir l'enveloppe largement consommée pour des projets de réseaux de chaleur et appels à projet photovoltaïque non portés par les organismes de logement social. Le principe visant à financer les dossiers arrivant au fil de l'eau a été défavorable aux organismes HLM. En effet et pour mémoire, cette génération de fonds FEDER a commencé en 2006 et s'est donc inscrite au début du Plan de Cohésion Sociale. Durant cette période les organismes de logement social ont axé leur stratégie, et à la demande de l'Etat, sur la production neuve. Depuis 2009 et le diagnostic régional sur la performance énergétique, d'une part, et le Plan de Cohésion Sociale s'étant terminé, d'autre part, la question de la réhabilitation énergétique est devenue un enjeu pour le Mouvement HLM régional.

Contact personne ressources : Sabine Veniel Le Navennec, Directrice Union sociale pour l'habitat Midi Pyrénées - 00 33 5 61 36 07 60- ushmp@union-habitat.org

